

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Forage pétrolier

Description de l'établissement

Nom : Forage pétrolier
Adresse(s) : Lacq 113
Commune(s) : LACQ (64300)
Activités : Non renseignée
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 02/04/2025

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP37827870101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Commune(s) : MONT (64396)

Description¹ : Ancien site du puits de production de gaz sur la commune de Mont exploité par TEPF (Total Exploration Production France). L'instruction du dossier de réhabilitation du site du puits LACQ-113 (LA113) a été réalisée dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (Article 43 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006) déposée en préfecture le 1er mars 2018.

Le puits LACQ-113 a été foré du 04 février 1956 au 14 décembre 1956 jusqu'à la profondeur de 3 742,9 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 402 554 m, Y = 6 264 813 m, Zsol = 83,8 m. Le puits LACQ-113 a été bouché définitivement le 1er février 2015. La tête de puits a été découpée à une profondeur d'environ 2,2 m/TN.

La plate-forme du puits LA113 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n°AQI6400230.

L'emprise du site s'étend sur environ 46 458 m². Les environs immédiats du site sont constitués :

- au nord : parcelles cultivées ;
- à l'est : parcelles cultivées puis du village de Lendresse à environ 200 m ;
- au sud : parcelles cultivées puis exploitations/habitations isolées à 80 m et du Gave de Pau à 250 m ;
- à l'ouest : parcelles boisées puis Gave de Pau à 280 m.

Un diagnostic environnemental du site a été réalisé à l'automne 2015 sur les milieux sols, eaux de surface et eaux souterraines dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers. Ce diagnostic a révélé principalement :

- des teneurs en hydrocarbures (HCT) dans les sols, avec une

concentration supérieure à la valeur de comparaison 500 mg/kg ;

- des teneurs en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les sols avec une concentration supérieure à la valeur de comparaison 50 mg/kg ;
- des teneurs en Benzène, Toluène, Ethyl-benzène, Xylènes (BTEX) dans les sols avec une concentration supérieure à la valeur de comparaison 0,2 mg/kg ;
- des teneurs en Métaux (Cr, Cu, Pb, Ni ou Zn) dans les sols avec une concentration supérieure aux valeurs de comparaison ;
- 1 échantillon révélant une valeur en HCT dans le tas de matériaux de tout-venant supérieure à la valeur de comparaison 500 mg/kg ;
- l'absence d'impact en HAP et BTEX dans le tas de matériaux de tout-venant ;
- des teneurs en Métaux (Cr et Cu) dans le tas avec une concentration supérieure aux valeurs de comparaison ;
- des teneurs en hydrocarbures dans les sédiments, avec une concentration supérieure à la valeur de comparaison 500 mg/kg ;
- l'absence d'impact en HAP dans les sédiments ;
- des teneurs en Benzène, Toluène, Ethyl-benzène, Xylènes d'un échantillon dans les sédiments avec une concentration supérieure à la valeur de comparaison 0,2 mg/kg ;
- des teneurs en Cu dans les sédiments avec une concentration supérieure à la valeur maximale du bruit de fond géochimique local ;
- l'absence d'impact en HCT, HAP, BTEX et en Métaux dans les eaux souterraines du site et dans les eaux superficielles.

Au regard de ce qui précède, des travaux de réhabilitation se sont déroulés du 26 novembre 2018 au 19 juin 2020.

Ces travaux ont été encadrés par l'arrêté préfectoral (arrêté préfectoral Mines/2018/07 du 08 novembre 2018).

À l'issue des travaux, l'ensemble des terrains est conforme aux objectifs de réhabilitations fixés par l'AP Mines/2018/07.

Les résultats indiquent :

- des teneurs résiduelles moyennes en hydrocarbures C5-C40 respectant le seuil de 5 000 mg/kg fixé par l'arrêté préfectoral ;
- des teneurs résiduelles en métaux respectant les seuils de l'arrêté préfectoral ;
- des dépassements en métaux sous couverture et au-dessus de 0,5 m du niveau des hautes eaux sont localement présents au droit des bourbiers (intérieur et extérieur LA301), de la zone de bourbier de forage et de la tête de puits LA113 (terres conformes en HCT avec métaux non lixiviables).

L'analyse des risques résiduels, remise avec le mémoire de fin de travaux, conclut que l'état résiduel des terrains après travaux sur le site LA113 est compatible d'un point de vue sanitaire avec :

- un scénario agricole (culture non maraîchère et/ou élevage) avec culture de végétaux et/ou élevage de bovins sur site ;
- un scénario de type plantation/promenade.

Sur la base du rapport de fin de travaux établi par l'exploitant le 06 décembre 2022, complété le 15 décembre 2022 et la visite du site réalisée le 27 janvier 2023, la DREAL a établi le procès-verbal de récolement de fin de travaux le 25 avril 2023.

Lors de la visite de récolement, il n'y avait plus de trace visible de l'activité minière sur le site correspondant à l'emplacement du puits LA113. Les terrains sont actuellement exploités à des fins agricoles ou de

mesures compensatoires.

La police des mines a été levée par l'arrêté préfectoral Mines/2023/07 du 15 mai 2023.

Les documents suivants sont disponibles dans l'onglet « Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) » :

- AP1 MINES
- AP2 MINES
- DADT
- Mémoire de fin de travaux
- Rapport AP1
- Rapport AP2
- Rapport de recevabilité

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 02/04/2025

Enjeux et environnement :

Commune(s) : MONT (64396)

Description³ :

Anciens sites des puits de production de gaz sur la commune de Mont exploités par TEPF (Total Exploration Production France). L'instruction du dossier de réhabilitation du site des puits LACQ-113 (LA113) et LACQ-301 (LA301) a été réalisée dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (Article 43 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006) déposée en préfecture le 1er mars 2018.

Le puits LACQ-113 a été foré du 04 février 1956 au 14 décembre 1956 jusqu'à la profondeur de 3 742,9 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 402 554 m, Y = 6 264 813 m, Zsol = 83,8 m. Le puits LACQ-113 a été bouché définitivement le 1er février 2015. La tête de puits a été découpée à une profondeur d'environ 2,2 m/TN.

La plate-forme du puits LA113 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n°AQI6400230.

Le puits LACQ-301 a été foré du 25 juin 1964 au 11 mai 1965 jusqu'à la profondeur de 4 974,5 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 402 470 m, Y = 6 264 937 m, Zsol = 83,2 m. Le puits LACQ-301 a été bouché définitivement le 14 avril 2015. La tête de puits a été découpée à une profondeur d'environ 3,75 m/TN.

La plate-forme du puits LA301 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n°AQI6400270.

L'emprise du site s'étend sur environ 46 458 m². Les environs immédiats du site sont constitués :

- au nord : parcelles cultivées ;
- à l'est : parcelles cultivées puis du village de Lendresse à environ 200 m ;
- au sud : parcelles cultivées puis exploitations/habitations isolées à 80 m et du Gave de Pau à 250 m ;
- à l'ouest : parcelles boisées puis Gave de Pau à 280 m.

Un diagnostic environnemental des sites a été réalisé à l'automne 2015 sur les milieux sols, eaux de surface et eaux souterraines dans le cadre

de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers. Ce diagnostic a révélé principalement :

- des teneurs en hydrocarbures (HCT) dans les sols, avec une concentration supérieure à la valeur de comparaison 500 mg/kg ;
- des teneurs en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les sols avec une concentration supérieure à la valeur de comparaison 50 mg/kg ;
- des teneurs en Benzène, Toluène, Ethyl-benzène, Xylènes (BTEX) dans les sols avec une concentration supérieure à la valeur de comparaison 0,2 mg/kg ;
- des teneurs en Métaux (Cr, Cu, Pb, Ni ou Zn) dans les sols avec une concentration supérieure aux valeurs de comparaison ;
- 1 échantillon révélant une valeur en HCT dans le tas de matériaux de tout-venant supérieure à la valeur de comparaison 500 mg/kg ;
- l'absence d'impact en HAP et BTEX dans le tas de matériaux de tout-venant ;
- des teneurs en Métaux (Cr et Cu) dans le tas avec une concentration supérieure aux valeurs de comparaison ;

Ancien site du puits de production de gaz sur la commune de Mont exploité par TEPF (Total Exploration Production France). L'instruction du dossier de réhabilitation du site du puits LACQ-113 (LA113) a été réalisée dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (Article 43 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006) déposée en préfecture le 1er mars 2018.

Le puits LACQ-113 a été foré du 04 février 1956 au 14 décembre 1956 jusqu'à la profondeur de 3 742,9 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 402 554 m, Y = 6 264 813 m, Zsol = 83,8 m. Le puits LACQ-113 a été bouché définitivement le 1er février 2015. La tête de puits a été découpée à une profondeur d'environ 2,2 m/TN.

La plate-forme du puits LA113 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n°AQI6400230.

L'emprise du site s'étend sur environ 46 458 m². Les environs immédiats du site sont constitués :

- au nord : parcelles cultivées ;
- à l'est : parcelles cultivées puis du village de Lendresse à environ 200 m ;
- au sud : parcelles cultivées puis exploitations/habitations isolées à 80 m et du Gave de Pau à 250 m ;
- à l'ouest : parcelles boisées puis Gave de Pau à 280 m.

Un diagnostic environnemental du site a été réalisé à l'automne 2015 sur les milieux sols, eaux de surface et eaux souterraines dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers. Ce diagnostic a révélé principalement :

- des teneurs en hydrocarbures (HCT) dans les sols, avec une concentration supérieure à la valeur de comparaison 500 mg/kg ;
- des teneurs en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les sols avec une concentration supérieure à la valeur de comparaison 50 mg/kg ;
- des teneurs en Benzène, Toluène, Ethyl-benzène, Xylènes (BTEX) dans les sols avec une concentration supérieure à la valeur de comparaison 0,2 mg/kg ;
- des teneurs en Métaux (Cr, Cu, Pb, Ni ou Zn) dans les sols avec une concentration supérieure aux valeurs de comparaison ;
- 1 échantillon révélant une valeur en HCT dans le tas de matériaux de tout-venant supérieure à la valeur de comparaison 500 mg/kg ;
- l'absence d'impact en HAP et BTEX dans le tas de matériaux de tout-

venant ;
– des teneurs en Métaux (Cr et Cu) dans le tas avec une concentration supérieure aux valeurs de comparaison ;
– des teneurs en hydrocarbures dans les sédiments, avec une concentration supérieure à la valeur de comparaison 500 mg/kg ;
– l'absence d'impact en HAP dans les sédiments ;
– des teneurs en Benzène, Toluène, Ethyl-benzène, Xylènes d'un échantillon dans les sédiments avec une concentration supérieure à la valeur de comparaison 0,2 mg/kg ;
– des teneurs en Cu dans les sédiments avec une concentration supérieure à la valeur maximale du bruit de fond géochimique local ;
– l'absence d'impact en HCT, HAP, BTEX et en Métaux dans les eaux souterraines du site et dans les eaux superficielles.

Au regard de ce qui précède, des travaux de réhabilitation se sont déroulés du 26 novembre 2018 au 19 juin 2020.

Ces travaux ont été encadrés par l'arrêté préfectoral (arrêté préfectoral Mines/2018/07 du 08 novembre 2018).

À l'issue des travaux, l'ensemble des terrains est conforme aux objectifs de réhabilitations fixés par l'AP Mines/2018/07.

Les résultats indiquent :

– des teneurs résiduelles moyennes en hydrocarbures C5-C40 respectant le seuil de 5 000 mg/kg fixé par l'arrêté préfectoral ;
– des teneurs résiduelles en métaux respectant les seuils de l'arrêté préfectoral ;
– des dépassements en métaux sous couverture et au-dessus de 0,5 m du niveau des hautes eaux sont localement présents au droit des bourbiers (intérieur et extérieur LA301), de la zone de bourbier de forage et de la tête de puits LA113 (terres conformes en HCT avec métaux non lixiviables).

L'analyse des risques résiduels, remise avec le mémoire de fin de travaux, conclut que l'état résiduel des terrains après travaux sur le site LA113 est compatible d'un point de vue sanitaire avec :

- un scénario agricole (culture non maraîchère et/ou élevage) avec culture de végétaux et/ou élevage de bovins sur site ;
- un scénario de type plantation/promenade.

Sur la base du rapport de fin de travaux établi par l'exploitant le 06 décembre 2022, complété le 15 décembre 2022 et la visite du site réalisée le 27 janvier 2023, la DREAL a établi le procès-verbal de récolement de fin de travaux le 25 avril 2023.

Lors de la visite de récolement, il n'y avait plus de trace visible de l'activité minière sur le site correspondant à l'emplacement du puits LA113. Les terrains sont actuellement exploités à des fins agricoles ou de mesures compensatoires.

La police des mines a été levée par l'arrêté préfectoral Mines/2023/07 du 15 mai 2023.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : AP1_MINES-2018-07_20181108_LA113

AP2_MINES-2023-07_20230515_LA113

DADT_20180219_LA113

Memoire_Fin_Travaux_20221122_LA113

Rapport_AP1_20181023_LA113

Rapport_AP2_20230426_LA113

Rapport_Recevabilite_20180709_LA113

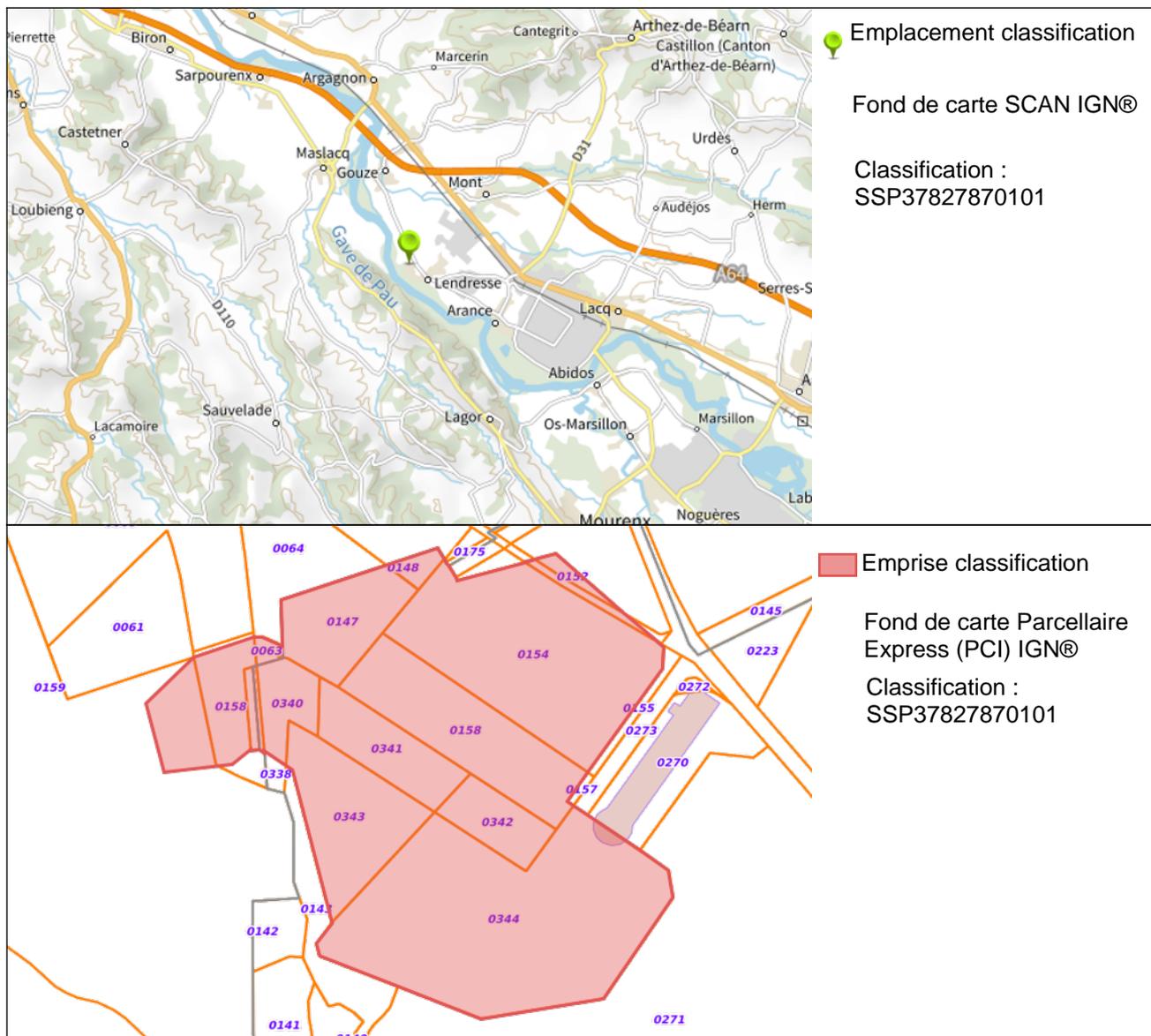
Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
MONT		AB	63	
MONT		AB	64	
MONT		AB	157	
MONT		AB	158	
MONT		AB	159	
MONT		AC	147	
MONT		AC	148	
MONT		AC	152	
MONT		AC	154	
MONT		AC	158	
MONT		AC	329	
MONT		AC	339	
MONT		AC	340	
MONT		AC	341	
MONT		AC	342	

MONT		AC	343	
MONT		AC	344	

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
RGF93 / Lambert-93
(EPSG:2154) :

Long. : 402513.0359779089, Lat. : 6264921.809608086

Superficie estimée :

45211 m²

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.